REGLEMENT TRAIL DE LA PIERRE PLANTÉE

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Le Trail de la Pierre Plantée se déroule sur la commune de Veyras le dimanche 14 Mars 2027 avec départ et arrivée de la Salle des Fêtes de la Comballe.
8h30 Trail de la Pierre Plantée 26 Km D+ 1000m limité à 160 coureurs
10h00 Trail de la Comballe 13 Km D+ 350m limité à 180 coureurs
10h00 Duo de la Comballe 13 Km D+ 350m limité à 30 Duo, 60 coureurs
10h00 Course Nature de la Ronde des Bois 7,5 Km D+ 200m limité à 100 coureurs
L'épreuve est limitée à 500 concurrents au total.
9H15 Course enfants nés de 2016 à 2020
10H10 Course enfants nés de 2012 à 2015

2 – Organisateur

Association La Ronde des Bois 286 Impasse de l'Helvie 07000 VEYRAS
Site internet : www.larondedesbois.fr
Président : Alain Pastion
Courriel : rondedesbois@gmail.com
Tel : 06 74 27 23 25

3 - Conditions de participation

a – Catégorie d'âge :

Le Trail 26 Km est ouvert aux coureurs des catégories Espoir, Senior et Master nés(es) en 2007 et avant.
Le Trail 13 Km Solo et Duo est ouvert aux coureurs des catégories Junior, Espoir, Sénior et Master nés(es) en 2009 et avant.
La course Nature 8 Km est ouverte aux coureurs des catégories Cadet à Master nés(es) en 2011 et avant.
Endurance 8' pour les enfants nés de 2016 à 2020.
Course enfants 2 Km pour les enfants nés en 2014– 2015
Courses enfants 3 Km pour les enfants nés en 2012 - 2013

b – Licenciés

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Running **délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.**

c - Non licenciés

Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 1 an au jour de la course (voir https://pps.athle.fr/).

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), attestation PPS pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.
Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

d– Droit d'inscription

A compter du 15 Novembre 2026, jusqu'au 31 Janvier 2027 minuit :

Course Nature 8 Km : **10€**
Trail 13 K m Solo : **15€**
Trail 13 Km Duo : **30€** (pour les 2 équipiers)
Trail 26 Km : **22€**
Courses enfants : **Gratuit**

A compter du 1er Février 2027, jusqu'au 12 Mars 2027 18h00 :

Course Nature 8 Km : **12€**
Trail 13 K m Solo : **18€**
Trail 13 Km Duo : **35€** (pour les 2 équipiers)
Trail 26 Km : **28€**
Courses enfants : **Gratuit**

e – Clôture des inscriptions

- En ligne sur le site internet Le- Sportif.com jusqu'au 12 Mars 2027 à 18h00 dans la limite total de 500 coureurs.
- Pas d'inscription par courrier.
- Pas d'inscription sur place.

f – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale ainsi que du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'une licence Athle.

g – Dossard

Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité à la salle de la Comballe VEYRAS
Le samedi 13 Mars de 16h00 à 18h00
Le dimanche à partir de 7h00

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité le dossard fourni par l'organisation.

Prévoir les épingles pour le dossard.

h– Matériel obligatoire pour le trail 26 km

Un système d'hydratation de 500ml minimum
Un gobelet souple réutilisable (option payante 2€50 à l'inscription).

i - Matériel fortement conseillé pour le trail 13 Km solo et duo et 7,5 Km

Un gobelet souple réutilisable (option payante 2€50 à l'inscription).

J - Rétractation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

4 – Barrières horaires :

Afin de garantir le bon déroulement de la course et la sécurité des participants, des barrières horaires seront mises en place sur les **parcours 13 et 26 Km**.

Parcours 13 km :

Barrière horaire au km 3 : Les participants devront avoir franchi ce point dans un délai maximal de 30 minutes après le départ de la course. Passé ce délai, les coureurs seront aiguillés sur le parcours 7,5 Km.

Parcours 26 km :

Barrière horaire au km 6 ravitaillement du Fémeil (aller) :

Les participants devront avoir franchi ce point dans un délai maximal de **1 heure** après le départ de la course.

Barrière horaire au km 17 ravitaillement du Fémeil (retour) :

Les participants devront avoir franchi ce point dans un délai maximal de **2 heures 45 minutes** après le départ de la course.

Les coureurs n'ayant pas atteint ce point dans le temps imparti seront arrêtés et déclarés hors course. ne pourront pas continuer la course. Sa puce de chronométrage ainsi que son dossard lui seront retirés. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

L'objectif de ces barrières horaires est de garantir la sécurité de tous et de faciliter la gestion et le bon déroulement de l'événement.

<u>5 – Assurances</u>

Les organisateurs sont couverts par une assurance individuelle accident souscrite auprès de la société d'assurances GROUPAMA MEDITERRANNEE.
Les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.
Il est recommandé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Classements et récompenses

a – Classements

Trail de la Pierre Plantée 26 Km :
Les 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes et les premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

Solo de la Comballe 13 Km :
Les 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes et les premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

Duo de la Comballe 13 Km :
Les premiers duo Hommes, Femmes et Mixtes.

Course Nature La Ronde des Bois 8 Km :
Les 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes et les premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

b – Récompenses

Pour l'ensemble des courses Produits locaux, lots sportifs, coupes à tous les récompensés sur les podiums.
Scratch Hommes et Femmes 26 Km : Primes (150/100/70€).
Scratch Hommes et Femmes Solo 13 Km : Primes (100/70/50€).
Scratch Hommes et Femmes 7,5 Km : Primes (70/50/30€).

C – Remise des récompenses

La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h00 à la Comballe.
Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Un coureur ne pourra être récompensé qu'une seule fois (pas de cumul).

7 – Ravitaillements

a - sur le parcours

Trail de la Pierre Plantée 26 Km Postes de ravitaillement aux Km 6 / 12 / 17 / 21
Trail 13 Km Solo et Duo Postes de ravitaillement Km 8
Course Nature 8 Km un poste de ravitaillement Km 3

b – à l'arrivée

Ravitaillement solide et liquide.

8– Sécurité et secours

L'assistance médicale sera assurée par les Ambulances BENEFICE.
Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche.
Les concurrents se doivent assistance et entraide.

9 - Animaux de compagnie

Pour des raisons de sécurité, de confort des participants et de respect de l'environnement, la participation à la course avec un chien est strictement interdite. Aucun chien, tenu en laisse ou non, n'est autorisé sur le parcours pendant toute la durée de l'événement, que ce soit en compétition ou en accompagnement.

Les participants sont priés de respecter cette consigne pour éviter tout risque d'accident ou d'incident pouvant nuire à la sécurité de chacun ainsi qu'au bon déroulement de la course. Tout participant contrevenant à cette règle pourra être disqualifié immédiatement.

10 – Droit à l'image

Par son inscription et sa participation au Trail de la Pierre Plantée, chaque participant reconnaît être informé que des photographies et/ou des enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés pendant la manifestation, notamment sur le parcours, sur les zones de départ et d'arrivée, ainsi que lors des différentes animations liées à l'événement.
Le participant autorise expressément l'organisateur, **La Ronde des Bois**, ainsi que ses ayants droit, partenaires et prestataires, à fixer, reproduire et représenter son image, individuellement ou dans le cadre de photographies ou de séquences montrant plusieurs participants, dans le cadre de la promotion et de la communication relatives au Trail de la Pierre Plantée et aux activités de l'organisateur.
Cette autorisation comprend notamment l'utilisation des photographies et enregistrements sur les supports de communication de l'organisateur, notamment son site internet, ses réseaux sociaux, affiches, brochures, publications et supports de presse ou de communication liés à l'événement.
Le participant autorise également la transmission ou la mise à disposition de ces images aux médias, notamment à la presse locale et régionale, lorsqu'elles sont utilisées pour rendre compte de la manifestation ou de son déroulement.
Ces utilisations sont accordées **à titre gratuit**, sans que le participant puisse prétendre à une quelconque rémunération, indemnité ou contrepartie financière, sous réserve que l'utilisation de son image demeure en lien avec la manifestation, son organisation, sa promotion ou son compte rendu.

11 - Abandon

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir un signaleur ou un responsable (du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle) le plus proche et restituer son dossard.

12 – Force majeure

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, Monsieur PASTION Alain Directeur de course se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

13 – Acceptation du Règlement

En acquittant son inscription :
Chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve.